

RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC BOUSSAC

la CREUSE
e Département



DOSSIER DE PRESSE

RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC BOUSSAC

Mardi 14 mai 2019

Boussac



1. LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Depuis le 13 février 2017, les territoires signataires d'une convention de Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) peuvent être porteurs d'un programme d'économies énergie et voir leurs investissements récompensés par l'attribution de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Obtenir un financement CEE, c'est s'assurer d'une prise en charge à hauteur des deux tiers des dépenses réalisées pour des travaux d'économies d'énergie effectués avant le 31 décembre 2018 dont notamment :

- La rénovation de l'éclairage public extérieur ;
- L'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics.

Le Conseil départemental, en tant que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, a été reconnu éligible au programme « Economie d'énergie dans les TEPCV ».

Cette reconnaissance lui permet, ainsi qu'aux collectivités du territoire, de valoriser certains travaux par la vente des certificats générés.

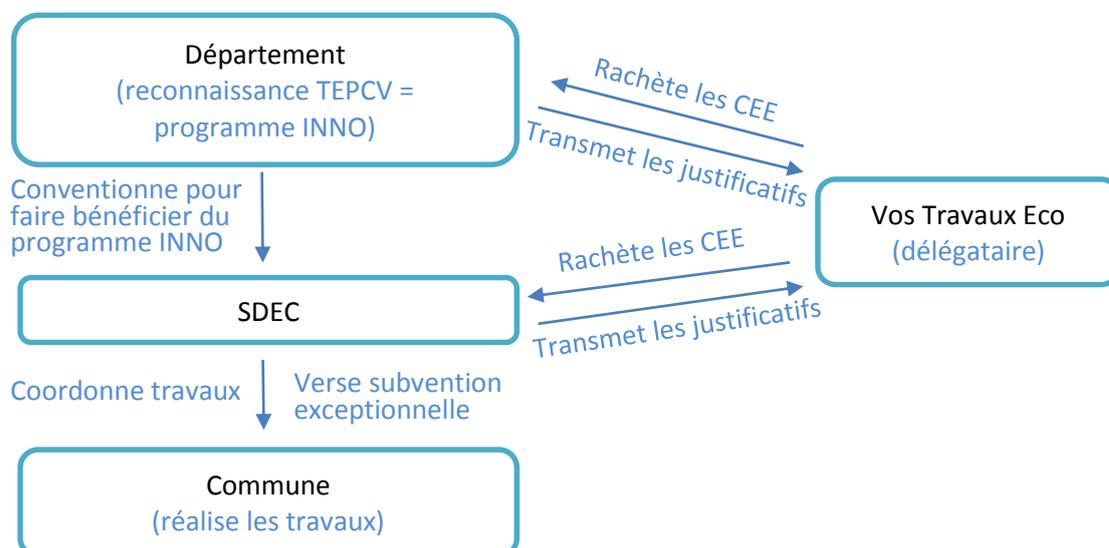
2. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le choix de la collectivité départementale a été de valoriser des travaux qui ne sont habituellement que très peu financés, comme les changements d'huisseries et l'éclairage public.

En ce sens, le Département s'est donc engagé sur deux volets :

- Réaliser des travaux dans ses bâtiments : collèges, bâtiments administratifs ou techniques,...
- Accompagner les communes dans leurs travaux d'éclairage public, en signant un accord de partenariat avec le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC).

De mars 2017 à décembre 2018, le programme de travaux a ainsi porté sur 17 bâtiments et bénéficié à 27 communes pour un montant de près de 2,1 M€ TTC (valorisés à hauteur de 1,43 M€ soit 68%)



3. LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

La rénovation de l'éclairage public est le résultat d'un partenariat efficace au service du territoire à énergie positive de la Creuse.

Ces travaux ont permis au SDEC de rénover 425 luminaires en 2017 et 916 en 2018. L'ancien matériel, énergivore et générant une forte pollution lumineuse de par sa conception et son installation, a été remplacé par un équipement en sources led, de puissance adaptée.

Des systèmes de pilotage par ordinateur astronomique radio-synchronisé ont été installés permettant d'optimiser le temps de fonctionnement et ainsi, générer des économies d'énergie, estimées entre 50 et 80%.

Les travaux réalisés en 2017 représentent 268 000 € HT, financés par les communes, avec une subvention de l'Etat de 30% (DETR). Le programme 2018, d'un montant de 646 000 € H.T, est quant à lui financé par les communes et une subvention exceptionnelle du SDEC.

En effet, les CEE bonifiés qui valorisent ces travaux représentent une enveloppe de 151 000 € en 2017 et 530 000 € en 2018.

Ce financement va permettre au SDEC d'apporter aux communes concernées une subvention exceptionnelle qui permettra de financer les travaux jusqu'à 80%.

4. BOUSSAC RENOVE SON ECLAIRAGE PUBLIC

La commune de Boussac avait programmé la rénovation de la Rue de la Guignerotte (7 luminaires équipés de lampes aux vapeurs de sodium haute pression, installés dans les années 90) et délégué la Maitrise d'ouvrage au SDEC.

Compte tenu de la proximité avec le château, et afin de rester dans la continuité des travaux réalisés en commun avec Boussac Bourg lors de l'enfouissement des réseaux au village du Pont, le luminaire de type Masgot a été retenu par les élus. Afin d'assurer un meilleur éclairage et réduire les « trous noir », au final 9 luminaires ont été installés, d'une puissance de 25W et programmés avec un abaissement automatique de 50% de la puissance 8 heures par nuit.

Malgré l'augmentation du nombre de luminaires, ces travaux ont permis de réaliser un peu plus de 70% d'économies d'énergie, tout en assurant un éclairage de meilleure qualité pour les riverains et moins impactant pour l'environnement.

Les luminaires installés répondent aux principales exigences de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

TRAVAUX	CONSEIL DEPARTEMENTAL	SYNDICAT DES ENERGIES DE LA CREUSE
	CHANGEMENTS D'HUISSERIES ET ISOLATION	RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collèges : <ul style="list-style-type: none"> - Jules Marouzeau-Guéret (1^{ère} tranche) - Ahun (1^{ère} tranche) - Dun-le-Palestel ▪ Centre de vacances de Super-Besse (1^{ère} tranche) ▪ Centre culturel et artistique Jean-Lurçat ▪ Centre d'exploitation de Gentioux (1^{ère} tranche) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peyrabout (1^{ère} tranche) ▪ St-Avit-le-Pauvre ▪ St-Marc-à-Frongier ▪ St-Silvain-Montaigut (1^{ère} tranche) ▪ St-Pierre-Chérignat ▪ Roches ▪ St-Amand-Jartoudeix ▪ Bénévent-l'Abbaye ▪ Janailat ▪ Marsac ▪ St-Martial-le-Mont ▪ Sardent
2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collèges : <ul style="list-style-type: none"> - Dun-le-Palestel (Salle activité) - Bénévent-l'Abbaye - Bourganeuf - Châtelus-Malvaleix - Jules Marouzeau-Guéret (2^e et 3^e tranches) - Felletin - Ahun (2^e tranche) - Auzances (gymnase) ▪ Centre de vacances de Saint-Palais-sur-Mer (isolation) ▪ Centre de vacances de Super-Besse (2^e tranche) ▪ 14 Avenue Pierre Leroux ▪ Archives départementales (isolation) ▪ UTT Aubusson ▪ Centre d'exploitation - la Courtine ▪ Centre d'exploitation - Gentioux (2^e tranche) ▪ Bâtiment principal PMI 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Azérables (1^{ère} et 2^e tranches) ▪ La Nouaille ▪ Mautes ▪ Mourioux-Vieilleville ▪ St-Pardoux-les-Cards ▪ Peyrabout (2^e tranche) ▪ Sagnat ▪ St-Sébastien ▪ Vigeville ▪ Boussac ▪ St-Pardoux-le-Neuf ▪ St-Silvain-Montaigut (2^e tranche) ▪ St-Fiel ▪ Le Grand Bourg ▪ Sannat ▪ Guéret